

04.03 Ben Segers (sp.a): Mijnheer de minister, ik zal uw antwoord nog eens goed nalezen. Het kader heb ik wel al goed bekeken, want daar had u inderdaad al op geantwoord. Het huidige kader lijkt mij niet te volstaan. Qua definities enzovoort lijken daar echt nog dingen te ontbreken, dus volgens mij is op zijn minst daar nog verbetering mogelijk.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de Claire Hugon à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La ratification de l'OPCAT et la mise en place d'un mécanisme national de prévention" (55014053C)

05 Vraag van Claire Hugon aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De ratificatie van het OPCAT en de invoering van een nationaal preventiemechanisme" (55014053C)

05.01 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le ministre, en 2005, la Belgique a signé le Protocole facultatif de la Convention des Nations Unies contre la torture (OPCAT).

Dans le rapport rédigé pour le dernier Examen Périodique Universel qui date de 2016, la Belgique indiquait mettre tout en œuvre pour ratifier aussi vite que possible l'OPCAT, mais cette ratification n'est toujours pas intervenue. Pourtant, un projet de loi à cet effet a été voté, en juillet 2018, mais n'a toujours pas été publié au *Moniteur belge*.

La Belgique est également en reste de créer un mécanisme national de prévention chargé de contrôler tous les lieux de privation de liberté, en accord avec les principes de Paris et l'OPCAT.

Une coalition d'associations s'est constituée autour de la demande de la création de ce mécanisme national de prévention. Après une analyse des organes existants, elle a conclu qu'il était impératif de mettre en place un tel mécanisme nous permettant de ratifier l'OPCAT et d'assurer un contrôle externe, indépendant et impartial de l'ensemble des lieux de privation de liberté.

La coalition OPCAT met en avant certains principes parmi lesquels l'importance de faire de cette mission de contrôle une mission spécifique, la nécessité d'un organe unique et d'une composition pleinement indépendante du pouvoir

politique, des pouvoirs exécutifs et des services administratifs qui en dépendent. La coalition appelle notamment à s'inspirer du modèle mis en place au niveau européen, avec un secrétariat permanent, des experts qui sont membres et rémunérés et des experts associés qui sont indemnisés pour leur travail.

Monsieur le ministre, pouvons-nous espérer une ratification de l'OPCAT au cours de cette législature? Quelles sont les démarches qui sont aujourd'hui entreprises par le gouvernement dans cette perspective? Où en sont les démarches visant à créer un mécanisme national de prévention belge? Quel serait le statut de ce dernier? Quelle serait la procédure de décision menant à sa création et à la nomination de ses membres? Selon vous, que devrait englober la notion de "lieu de privation de liberté" qui est au cœur de cet organisme?

05.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame la présidente, chère collègue, le gouvernement précédent a prévu de déposer l'instrument de ratification dès que toutes les assemblées parlementaires concernées auront donné leur assentiment – c'est aujourd'hui le cas – et que les éléments constitutifs de ce mécanisme national de prévention auront été déterminés, ce qui doit encore être réalisé.

En vue de la détermination de ce mécanisme, les administrations des lieux de privation de liberté, les organes de contrôle, la coalition OPCAT et Amnesty International ont été récemment consultés.

Le fruit de cette consultation devrait permettre d'aboutir à des recommandations communes qui me seront transmises au printemps, accompagnées de différents éléments techniques. Je pourrai alors entamer les discussions politiques au sein du gouvernement fédéral et avec les entités fédérées.

Dès que le mécanisme sera déterminé, l'instrument de ratification sera déposé et nous nous emploierons à le mettre en place en collaboration avec les entités fédérées.

Mon objectif est que cet instrument de ratification soit déposé au cours de cette législature et que les premiers éléments en vue de la mise en place de ce mécanisme soient pris dans la foulée. Selon les exigences liées au Protocole, ce mécanisme de prévention devra notamment couvrir tous les lieux de privation de liberté, qu'ils soient sous l'autorité des entités fédérées ou du fédéral, gérés

par le public ou le privé.

Une discussion devra avoir lieu avec mes collègues du gouvernement fédéral et des entités fédérées sur ce que recouvre la notion de "lieu de privation de liberté". Un élément me semble important: dans l'idéal, elle devrait être commune à l'ensemble du territoire. Cependant, vous comprendrez que je ne réponde pas de façon plus précise à votre question.

La rapidité de la mise en œuvre de ce mécanisme est inversement proportionnelle à l'importance que j'attache à cette question. L'article 15 de notre Constitution garantit la liberté de la personne. Il est donc bon que les exceptions à cette règle soient bien contrôlées.

05.03 Claire Hugon (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse. Je me réjouis de savoir que des discussions sont menées actuellement sur ce mécanisme national de prévention; cela signifie que très bientôt, nous pouvons espérer recevoir davantage d'informations sur les contours proposés.

J'entends avec plaisir que votre objectif est de déposer l'instrument de ratification OPCAT au cours de cette législature. J'en suis heureuse. J'entends aussi votre intérêt central sur la définition de "lieu de privation de liberté".

Je reviendrai néanmoins sur deux points. J'ai bien lu les recommandations de cette coalition OPCAT. Les arguments qu'ils pointent pour plaider en faveur d'un mécanisme unique et ce, malgré le modèle fédéral de notre pays, sont assez convaincants. Il est souhaitable de séparer clairement les différentes missions que mènent les organismes potentiellement concernés (la médiation, les plaintes, le contrôle) et de les confirmer et renforcer dans leurs missions respectives sans tout mélanger. Il me paraît aussi important, comme vous le soulignez, que le contrôle soit mené de façon homogène et transversale afin que l'on en tire des enseignements cohérents et des conclusions avec une vision d'ensemble des enjeux.

Pour ce qui est de l'argument du fédéralisme, que je comprends parfaitement, d'après les chiffres que j'ai reçus, il n'y aurait pas moins de 95 % des personnes potentiellement concernées par ce contrôle qui, en fait, relèveraient du fédéral. Il me paraît donc assez naturel que le fédéral ait la main sur la question. Les discussions ne me paraissent pas être un obstacle à un organisme unique.

Je m'attarderai à la notion de "lieu de privation de liberté", enjeu important pour définir le champ d'action de ce futur mécanisme. Il est fondamental que cette notion soit la plus englobante possible. Cette notion nous fait penser aux prisons, aux centres fermés, aux cellules dans les commissariats et aux IPPJ. Il est à mon sens important de prendre en considération des lieux plus inattendus, mais qui sont des lieux qui constituent bien des lieux de privation de liberté dans les faits comme, par exemple, une voiture de police. On sait que des violences policières sont commises dans des fourgons et non pas dans une cellule. Même des maisons de repos dont les résidents n'ont pas les codes et ne peuvent donc pas sortir de leur propre volonté peuvent en être.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette question. Je resterai attentive à ses développements. C'est capital pour les droits fondamentaux des personnes concernées qui se trouvent dans des situations vulnérables par essence.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

06 Samengevoegde vragen van

- **Theo Francken aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het CCIF in België" (55014172C)**

- **Denis Ducarme aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "Het Collectif contre l'islamophobie en France" (55014331C)**

- **Georges Dallemagne aan Vincent Van Quickenborne (VEM Justitie en Noordzee) over "De heroprichting van het CCIF op ons grondgebied" (55014455C)**

06 Questions jointes de

- **Theo Francken à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le CCIF en Belgique" (55014172C)**

- **Denis Ducarme à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "Le Collectif contre l'islamophobie en France" (55014331C)**

- **Georges Dallemagne à Vincent Van Quickenborne (VPM Justice et Mer du Nord) sur "La reconstitution du CCIF sur notre territoire" (55014455C)**

06.01 Theo Francken (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de vice-eersteminister, ik ondervraag u over een zaak waarover ik zes à acht weken geleden al vragen heb gesteld in het Parlement. Toen ging het over de subsidie van de Belgische regering aan het CCIB of Centre collectif contre l'islamophobie en Belgique.